



Au Fil de la Lauch

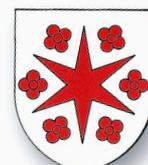


S'herrlesher Freschablättla
(Le journal des Grenouilles de Herrlisheim)

Site : <http://www.herrlisheim-pres-colmar.fr>



Janvier 2014



*Le Maire et son Conseil Municipal
vous souhaitent
un Joyeux Noël et une Bonne Année 2014*



Photos : Gérard HIRTZ

*Gleckfligi Wienachta
un a Guet nej Johr !*

Le Mot du Maire



Chères Herrlisheimois, Chers Herrlisheimois,

L'année 2013 touche à sa fin. C'est l'occasion pour nous tous de faire le bilan des travaux réalisés dans notre commune au cours des douze derniers mois.

Parmi les plus importants, citons la création d'un parking rue du Château, les travaux d'accessibilité, la mise aux normes et le pavage de la cour du complexe Saint-Michel, l'aménagement des accès et des abords des écoles avec notamment la création d'une aire de jeux, l'aménagement de la cour Sainte-Marthe, la création de trottoirs à Herrlisheim-Vignoble vers Obermorschwihr, le branchement à l'assainissement collectif de l'école maternelle, l'isolation par soufflage des combles des écoles, de la mairie et de l'église (opération sans incidence financière grâce aux certificats d'économie d'énergie), la réfection du calvaire rue d'Eguisheim, ...

Nous reviendrons plus largement sur ces opérations et les temps forts de l'année 2013 lors de la réception du Nouvel An le 6 janvier prochain. Le discours que j'y prononcerai sera, comme tous les ans, partiellement repris dans le prochain bulletin municipal.

La fin d'une année, c'est aussi l'occasion d'évoquer les perspectives pour l'année prochaine. 2014 sera une année de transition dans toutes les communes et communautés de France, dans la mesure où nous passerons dans les isolements pour renouveler les équipes. Pour ma part, je laisserai le soin au prochain Conseil municipal de définir les futurs grands projets pour notre commune et d'en fixer les priorités...

Pour débiter la nouvelle année dans une ambiance festive, je vous invite à venir nombreux à la veillée de l'Épiphanie avec la participation de la chorale Sainte-Cécile renforcée par les amis choristes d'Obermorschwihr et d'Eguisheim, ainsi qu'à la crémation des sapins organisée par FRESCH'N CO et le corps local des sapeurs-pompier.

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite un joyeux Noël, un passage dans la nouvelle année dans la bonne humeur mais surtout

SANTÉ et BONHEUR pour 2014.

Guadi Rutsch !

Très cordialement,

Votre Maire
Gérard HIRTZ

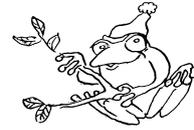




Agenda du mois de Janvier 2014



- 5 Veillée de l'Épiphanie
- 6 Vœux du Maire
- 10 A.G. APPMAA (pêcheurs)
- 11 Crémation des sapins
- 17 A.G. Arboriculteurs
- 18 Représentation théâtrale par la TTH
- 31 Collecte de sang



OUVERTURE DES SERVICES PENDANT LES FÊTES (RAPPEL)

Le secrétariat de la mairie et l'agence postale seront ouverts les :

- mardi 24 décembre 2013 de 8 h à 12 h

- mardi 31 décembre 2013 de 9 h à 11 h

Les services seront ouverts aux horaires habituels les 27, 30 décembre 2013 et 2 janvier 2014

REVISION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) ILL NAPPE, RHIN : ENQUETE PUBLIQUE

Le SAGE ILL, Nappe, Rhin est un document de planification pour la préservation des ressources en eau de la plaine d'Alsace. Il est élaboré par les acteurs locaux (élus, usagers, associations, représentants de l'État, ...) réunis au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE), qui définissent comment parvenir à préserver et à restaurer la qualité de la nappe et des milieux aquatiques. Approuvé en 2005, le SAGE fait actuellement l'objet d'une révision de façon à tenir compte des évolutions législatives.

Le projet de SAGE révisé est soumis à enquête publique dans toutes les communes du périmètre (dont Herrlisheim) du 2 au 31 janvier 2014.

Un dossier d'enquête est déposé pendant la durée de l'enquête dans plusieurs mairies (dont Colmar et Rouffach), aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux afin que chacun puisse en prendre connaissance. En outre, le projet de plan est consultable sur le site Internet de la Région Alsace (www.alsace.eu/enquete-publique-sage).



FESTIVITES DU NOUVEL AN : règlementation sur les artifices de divertissement

Un arrêté préfectoral rend les conditions particulièrement strictes pour l'utilisation des pétards en cette fin d'année. En effet, il est interdit d'utiliser tout article pyrotechnique à moins de 50 mètres d'un bâtiment commercial, industriel ou artisanal, écoles et établissements d'enseignement, immeuble d'habitation ou bâtiment public, sous peine de s'exposer à une amende contraventionnelle. **Les pétards en ville et dans les zones d'habitation ne sont donc plus autorisés.**

De plus, la vente des artifices de divertissement des catégories K1 et C1 est réservée aux personnes de plus de 12 ans (seuls les titulaires d'un certificat de qualification peuvent acquérir des engins de catégorie supérieure et des produits pyrotechniques permettant le tir tendu). Enfin, la vente d'artifices sur la voie publique et le transport d'articles pyrotechniques dans les véhicules de transport public collectifs sont interdits.

En espérant que ces nouvelles règles permettent d'éviter le bilan dramatique de la dernière Saint-Sylvestre...

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2013 : EXTRAITS

Convoqué le 21 novembre 2013, le Conseil Municipal de HERRLISHEIM s'est réuni mercredi, le 27 novembre 2013 à 20 heures 30, Salle Pierre Buscheck, sous la présidence du Maire, Gérard HIRTZ.

Etaient présents :

M. Gérard HIRTZ, Mme Marie-Thérèse ZWICKERT, MM. Lucien STOECKLIN, Patrick BENDELE, Diego CALABRO, Erick GAUTHIER, Mmes Catherine ADAM, Christine DONAZ, Véronique GRUSS, Marie GUILLON, Anita ZIMMERMANN, MM. Hugues BANNWARTH, Bruno FREYDRICH et Thomas KLETHI.

Etaient absents excusés : Mme Claire TRICOT, M. Michel DEL PUPPO (procuration à M. Patrick BENDELE).

Etaient absents : MM. Sébastien EHINGER, Nicolas KOENIG et David WIEST

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2013
- 3) Informations légales
- 4) Réforme des rythmes scolaires : organisation en 2014/2015
- 5) CAC : modification des statuts (transfert de la compétence communale « Enseignement supérieur »)
- 6) Point sur la proposition gouvernementale du nouveau découpage cantonal
- 7) Tarifs et redevances 2014
- 8) Décisions modificatives n° 3
- 9) Admissions en non-valeur
- 10) Divers

I. Désignation du secrétaire de séance

Mlle Catherine KOHSER, secrétaire de mairie, est nommée secrétaire de séance.



2. Procès verbal de la séance du 30 septembre 2013

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

3. Informations légales

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de sa délégation permanente :
il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune pour les biens cadastrés :

- section 49, n° 147/24
- section 49, n° 137/78 et 138/77
- section 40, n° 249/36
- section 37, n° 471/76
- section 37, n° 471/76
- section 37, n° 472/76 à 477/76

il a signé la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Général du Haut-Rhin pour l'aménagement de trottoirs sur la DI le 26 septembre dernier (ce qui permet à la commune de se faire rembourser l'étude de sols, payée en 2012 pour un montant de 3 013,92 euros TTC).

il a signé une convention de co-maîtrise d'ouvrage le 14 octobre dernier avec la CAC relative aux travaux d'eaux pluviales réalisés dans le cadre de l'aménagement des abords des écoles (ce qui permet à la commune de se faire rembourser le montant des travaux liés aux eaux pluviales).

Les membres du Conseil municipal ont pris acte de ces informations légales.

4. Réforme des rythmes scolaires : organisation en 2014/2015

La commune et les enseignants ont réfléchi à l'organisation de la semaine en 2014/2015, en essayant de prendre en compte l'intérêt de l'enfant, de ne pas bouleverser l'existant, de ne pas trop peser sur le budget des ménages et de ne pas mettre en concurrence les activités péri-éducatives et les activités proposées par les associations qui risquent de voir leurs effectifs diminuer.

Les horaires de classe seront donc les suivants en 2014/2015 : 8h15-11h45 et 13h45-15h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi, 8h00-11h00 (soutien scolaire de 11h00 à 12h00) le mercredi.

Le périscolaire « Le Freschahissala » continuera d'accueillir les enfants à partir de 7h30, lors de la pause méridienne, et de la sortie de l'école jusqu'à 18h30. L'amplitude horaire du Freschahissala dépendra bien évidemment du nombre d'enfants inscrits.

M. HIRTZ propose que, devant les difficultés de mise en œuvre (problèmes d'organisation, de coûts, de moyens humains et matériels), et dans la mesure où ce n'est pas obligatoire, la commune n'organise pas d'activités péri-éducatives.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité

- de définir les horaires de classe comme précisés ci-dessus
- de ne pas organiser d'activités péri-éducatives

5. CAC : modification des statuts (transfert de la compétence communale « Enseignement supérieur »)

Par délibération du 26 septembre dernier, le Conseil communautaire a accepté de transférer la compétence « enseignement supérieur » et de modifier les statuts de la CAC. Il est demandé aux communes membres de la CAC de délibérer sur ces 2 points. Ce nouveau transfert de compétences permettra de renforcer notre cohérence territoriale et notre intégration intercommunale.

La valorisation du coût de ce transfert de compétence est établie sur la base du coût des emprunts (contractés par la Ville de Colmar, maître d'ouvrage) qui ont servi à réaliser les bâtiments universitaires. Pour assurer la neutralité financière de ce transfert, l'attribution de compensation de Colmar sera diminuée de la charge de ces emprunts.

Le maire précise que la compétence « enseignement supérieur » pourrait être portée à l'échelle de la CAC dans la mesure où elle concerne l'ensemble des communes et participe à l'aménagement et à l'économie du territoire, compétences assumées par la CAC. De plus, ce transfert de compétence permettrait d'augmenter le CIF et d'éviter ainsi la baisse des dotations, ce qui est très intéressant en période de restrictions budgétaires.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité

- d'accepter le transfert, au 1^{er} janvier 2014, de la compétence communale « Enseignement supérieur » tel que décrit ci-dessus
- d'adopter les modifications statutaires correspondantes (article 6)

6. Point sur la proposition gouvernementale du nouveau découpage cantonal

Le nouveau découpage des cantons a été adressé par le Préfet du Haut-Rhin le 18 novembre dernier au Président du Conseil général du Haut-Rhin. Le département passera de 31 à 17 cantons, représentés chacun par un binôme (un homme et une femme), ce qui fait passer le nombre d'élus de 31 à 34. La population moyenne de ces futurs cantons sera de 44 105 habitants.

La commune de Herrlisheim-près-Colmar fera partie du canton qui regroupera les cantons de Munster, Rouffach et Wintzenheim, dont le chef-lieu sera Wintzenheim.

Par mail du 19 novembre, M. Charles BUTTNER revient sur cette proposition gouvernementale. Il estime que ce nouveau découpage cantonal « éloigne les élus de la population et est contraire aux principes de proximité et de territorialité dont le Département est le dernier rempart ». Comme le prévoit la loi, le Conseil Général rendra son avis sur ce découpage d'ici fin décembre. Il invite les Maires à saisir les Conseils municipaux sur cette proposition et à se concerter avec les conseillers généraux.

M. Gérard HIRTZ précise aux conseillers municipaux qu'il n'y a eu aucune concertation préalable des élus locaux, et informe que ce découpage sera abordé lors d'une réunion de l'amicale des Maires du Canton prévue en décembre. Il estime également que les Cantons sont trop grands et éloigne les élus du travail de terrain, que le regroupement des Cantons de Munster, Rouffach et Wintzenheim n'est pas logique dans la mesure où les enjeux d'une commune de montagne, d'une cité viticole et d'un village de la plaine ne sont pas les mêmes. De plus, ce découpage augmente finalement le nombre d'élus, ce qui n'était pas le but recherché. Enfin, il ne semble pas logique qu'en pleine période d'application du SDCI (schéma départemental de coopération intercommunale), les périmètres des intercommunalités ne soient pas respectés.

Les membres du Conseil municipal ont pris acte de ces informations.

7. Tarifs et redevances 2014

Le maire rappelle que, par délibération du 19 novembre 2012, le conseil municipal avait fixé les tarifs et redevances pour l'année 2013. Il propose que ces tarifs et redevances ne soient pas modifiés pour 2014, sauf la location de terrain agricole dont le coût évolue en fonction d'un indice. Le détail de ces tarifs et redevances figure dans le tableau ci-dessous :

Salle St Michel	Commune	94,50
	Hors commune	189,00
	Chauffage	55,00
	Cuisine	21,00
Salle de l'Amitié	Commune	63,00
	Hors commune	126,00
	Chauffage	33,00
	Cuisine	21,00
Salle des Sociétés	Commune	84,00
	Hors commune	168,00
	Chauffage	33,00
	Cuisine	31,50
Club house football	Commune	106,00
	Hors commune	190,00
Chapiteau	Commune	157,50
	Hors commune	315,00
Chapiteau + Parc	Commune	210,00
	Hors commune	420,00
Chapiteau + Parc + Cuisine	Commune	241,50
	Hors commune	451,50
Location vaisselle	Le couvert	0,84
CIMETIERE	Tombe simple 2 m²	
	15 ans	120,00
	30 ans	240,00
	50 ans	400,00
	Tombe double 4 m²	
	15 ans	240,00
	30 ans	480,00
	50 ans	800,00
	Columbarium 4 urnes	
	15 ans	600,00
	30 ans	1 200,00
	TAXE DE SEJOUR	Par nuit et par personne
TERRAINS COMMUNAUX	<i>Indice</i>	106,68
	Location terre agricole (l'are)	1,50
DROITS DE PLACE	Grands camions (bricolage, vente de matelas)	60,00
	Autres commerçant ambulants et étals / le ml	4,00
	Forfait fourniture électricité	5,00
ASSEMBLEES GENERALES COPROPRIETES	Avec chauffage	88,00
	Sans chauffage	52,50

8. Décisions modificatives n° 3

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article – Opération	Montant	Article – Opération	Montant
21532 – Assainissement Ecole maternelle	5 000 €		
2313 – Accessibilité Salle St Michel (opération 201112)	19 000 €		
2313 – Constructions (hors opération) dont 9 500 € salle St Michel (hors opération) et 2 500 € cheminement (hors opération)	12 000 €		
21318 – Autres bâtiments publics	- 21 500 €		
21568 – Autre matériel et outil d'incendie et de défense civile	1 500 €		
21571 – Matériel roulant	-16 000 €		
TOTAL	0 €		

Les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité, les décisions modificatives exposées ci-dessus.

9. Admissions en non-valeur

Monsieur le Maire expose que le Comptable Public demande l'admission en non-valeur de plusieurs titres relatifs à la redevance assainissement, pour un montant total de 618,73 euros. Il précise que la CAC, compétente en matière d'assainissement, remboursera à Herrlisheim les montants dus.

Les crédits seront prévus au BP 2013 à l'article 6541.

Les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité, les admissions en non valeur exposées ci-dessus.

10. Divers

Le Maire fait part au Conseil municipal des informations suivantes :

- Recensement de la population

Il se déroulera du 16 janvier au 15 février 2014 dans notre commune, découpée en 3 secteurs (1 secteur par recenseur). Le fil de janvier reviendra plus en détails sur cette opération.

- PLU : rejet des 2 requêtes de M. Victor HERTZ et de Mme Béatrice HERTZ

Par requêtes enregistrées le 6 mai 2011, M. Victor Hertz et Mme Béatrice Hertz avaient individuellement demandé au Tribunal administratif de Strasbourg d'annuler la décision du 17/11/2010 par laquelle le Conseil municipal avait approuvé le PLU de la commune. Mme Béatrice Hertz avait alors demandé à la commune d'engager une procédure de modification de son PLU reclassant son terrain en zone U (au motif que le classement en zone AUd de sa parcelle est entaché d'une erreur manifeste d'appréciation). M. Victor Hertz soutenait que la suppression de l'emplacement réservé n° 2 inscrit au POS approuvé le 30 avril 1986 était entachée d'une erreur manifeste d'appréciation. M. Victor Hertz et Mme Béatrice Hertz souhaitaient enfin que la commune leur verse 2 x 1 500 euros.

Par décision du 19 novembre 2013, le Tribunal rejette les 2 requêtes ; M. Victor HERTZ et Mme Béatrice HERTZ devront chacun verser 500 euros à la commune.



Recensement de la population



Toute la population vivant à Herrlisheim sera recensée entre le 16 janvier et le 15 février 2014

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'INSEE. Ainsi, les informations produites sont plus fiables, plus récentes et permettent ensuite aux élus de mieux adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires, transports publics, etc ...).

Les communes de moins de 10 000 habitants, comme **HERRLISHEIM**, font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Elles ont été réparties par décret en cinq groupes (un par année civile), constitués sur des critères exclusivement statistiques.

A partir du 16 janvier 2014, vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du Maire. L'agent recenseur viendra déposer à votre domicile les documents suivants :

- ♦ une feuille de logement
- ♦ un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé
- ♦ une notice d'information sur le recensement et les questions que vous pouvez vous poser.

Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis. En cas de difficulté, l'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires.

Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin qui les remettra à l'agent recenseur ou les retourner à la Mairie. **Les questionnaires doivent être remis au plus tard pour le 15 février 2014.**

Les agents recenseurs

Laurence THERESINE
District 1

Rue de l'Artisanat
Rue du Berger
Rue du Commerce
Rue des Etangs
Rue du Fossé
Rue de la Gare
Rue de la Lauch
Rte de Niederhergheim
Rue de la Sablière
Rue Ste Barbe
Rte de Ste Croix en Plaine
Rue St Paul
Rue St Pierre
Rue de la Scierie
Rue St Sébastien
Rue du Stade
Rue St Wendelin
Impasse des Moutons
Impasse des Roseaux
Chemin des Prés
Scheunengaartenweg
Gaesslegaartenweg
Felsacker (rte d'Eguisheim)
Galgenacker
Weglaender



Jean-Luc KOENIG
District 2

Rue Auguste Scherlen
Rue des Boulangers
Rue des Canards
Rue du Château
Rue de Colmar
Rue du Dagsbourg
Rue de l'Eglise
Rue du Hagueneck
Rue de Hattstatt
Rue du Haut-Koenigsbourg
Rue des Hirondelles
Rue du Hohlandsbourg
Rue de la Montagne
Rue du Muguet
Rue du Pflixbourg
Rue Principale
Rue des Schauenbourg
Rue du Vignoble
Rte du Vin (coté Hattstatt)
Rue du Wahlenbourg
Rue du Weckmund
Rue du Wineck
Cour Ste Marthe
Lieudit Elsbourg



Laurent DI STEFANO
District 3

Rue des Alouettes
Rue des Cigognes
Rue du
Dagsbourg-Vignoble
Rue d'Eguisheim
Rue des Fleurs
Rue du Hohneck
Rue des Jardins
Rue de Marbach
Rue de la Maternelle
Rue des Mésanges
Rue St Michel
Rue des Mouettes
Rue des Perdrix
Rue des Pinsons
Rue des Roitelets
Rue du Stauffen
Route du Vin (coté Obermorschwihr)
Rue des Vosges
Allée du Printemps
Place de l'Ecole



La Vie Associative - infos



COLLECTE DE SANG

L'Amicale des donneurs de sang de Herrlisheim organisera sa prochaine collecte de sang le

vendredi 31 janvier 2014 de 16 h 30 à 19 h 30 dans les locaux de l'Hôtel de Ville.

Comptant beaucoup sur les donneurs réguliers, l'E.F.S. de Colmar cherche cependant de nouveaux donneurs volontaires, rappelant que 700 dons par jour sont nécessaires en Alsace pour satisfaire les besoins des malades. Aussi, les donneurs de 18 à 70 ans, en bonne santé et pesant plus de 50 kg, sont appelés à se mobiliser pour participer à ce geste de solidarité.

Pour les mamans, les enfants peuvent être pris en charge par l'Amicale, le temps du prélèvement..

Une collation sera offerte à l'issue du don.

En cette fin d'année, l'Amicale des donneurs de sang vous souhaite une heureuse fête de Noël et une bonne année 2014.

Le Président
Bernard SIRY

INFO ARBORICULTURE

- **samedi 11 janvier à 14h00** au verger école situé dans le parc de l'hôtel de ville :
taille d'hiver sur haie fruitière et haute-tige.

- **vendredi 17 janvier à 19h45** à la salle des sociétés : Assemblée générale.



SAPEURS POMPIERS

Toute la population de Herrlisheim est vivement remerciée pour l'accueil qu'elle a réservé aux sapeurs-pompiers locaux lors de leur passage pour les calendriers 2014.

Bonnes fêtes de fin d'année à vous tous.



Le Président
Laurent DI STEFANO



DISPARITION D'ANIMAUX

Pet Alert Haut-Rhin est un réseau de diffusion et de partage d'annonces d'animaux disparus. Il travaille en collaboration avec plusieurs communes du Haut-Rhin, les services de police et de gendarmerie, les associations et les refuges.

Si ce service vous intéresse, vous pouvez contacter la modératrice de Pet Alert Haut-Rhin par mail (petalerthaurhin@gmail.com) ou sur la page Facebook du réseau.



DENEIGEMENT

La Mairie rappelle qu'en cas de chute de neige, et conformément au droit local applicable en Alsace-Moselle, les trottoirs doivent être déblayés et dégagés sur une largeur d'environ 1,50 m (s'il n'existe pas de trottoirs, une bande de même largeur doit être dégagée de la même façon).

En cas de verglas, les trottoirs ou les bandes longeant les propriétés doivent être saupoudrés (sable, cendre, sel, sciure de bois) sur une largeur d'environ 1,50 m. Les surplus de neige et de glace ne doivent en aucun cas être jetés sur la chaussée. Les couvercles des bouches d'incendie souterraines et les robinets des vannes de conduite doivent être dégagés.

Nous vous rappelons que comme les hivers précédents, la commune ne fera pas de salage (sauf aux abords des écoles et de la Mairie). Les enjeux environnementaux commandent en effet de mieux maîtriser l'utilisation du sel de déneigement.

N'oublions pas : le sel déversé se retrouve dans la nappe phréatique, donc dans l'eau que nous buvons, sans parler des dégradations de la chaussée...

FAUT-IL SE PREPARER A UN HIVER TRES FROID ?



Un groupe de prévisionnistes internationaux a lancé une alerte : l'hiver 2013/2014 en Europe pourrait être le plus froid depuis les 100 dernières années.

Le grand froid, le vent glacé, la neige sont des risques météorologiques à ne pas négliger. Ils peuvent être dommageables pour la santé, surtout pour les personnes fragiles ou souffrant de certaines pathologies. Leurs effets sont insidieux et peuvent passer inaperçus.

Il faut donc redoubler de vigilance en se protégeant personnellement et en veillant sur les personnes fragiles (personnes âgées, enfants, personnes précaires ou sans domicile).

Source : Ministère de la Santé



INTEMPERIES et TRANSPORTS SCOLAIRES

Depuis septembre 2013, le Conseil général du Haut-Rhin a mis en place un système d'alerte SMS en cas d'annulation des transports scolaires pour intempéries. L'envoi de SMS ne concerne pas d'éventuelles perturbations du service quotidien, mais les décisions prises par le Conseil général de suppression totale ou sur une zone localisée des transports scolaires, notamment en cas de fortes chutes de neige.

Toute personne intéressée peut s'inscrire sur le site Internet dédié (www.alertebus.cg68.fr).

Cette inscription devra être renouvelée chaque année. Les familles sont généralement informées de ce service lors de la remise des dossiers d'inscription et de l'envoi des cartes d'abonnement au transport scolaire.

Etat Civil



Les Grands Anniversaires du mois de Janvier 2014

SCHMITT Eugène né le 01/01/1930
HERTZ Constant né le 04/01/1925
BANNWARTH Gilbert né le 04/01/1935
KEITER Edmond né le 05/01/1930
ZOLLER-LOISON Louis né le 05/01/1937
FRUH Gérard né le 06/01/1928
GREINER Gabrielle née BUSCHECK le 07/01/1929
BAUER Bernadette née THOMANN le 09/01/1929
KAMMERER Thérèse née RENNÉ le 09/01/1938
HURST Marie-Louise née MARTIN le 13/01/1932
STAHL Alphonsine née JUNG le 14/01/1932
HERTZOG Robertine née STRUSS le 15/01/1930
VAN ROYEN Georges né le 18/01/1934
GLEE Raymond né le 18/01/1937
SCHIRRER Jean Paul né le 20/01/1934
KIBLER Lucien né le 21/01/1932
WURGES Marie Louise née GELER le 26/01/1932
BRETZ Gaston né le 29/01/1938



Naissance

Melvin Thoun

né le 24 novembre 2013





CREMATION DES SAPINS

SAMEDI 11 JANVIER 2014

A PARTIR DE 17 h 30

PARKING DE LA LAUCH A HERRLISHEIM

VENEZ NOMBREUX APPORTER VOTRE SAPIN !



Dans le dialecte alsacien, le mois de janvier porte aussi le nom de « Issmonet » (mois de la glace) et de « Schneemonet » (mois de la neige). Pour réchauffer cette atmosphère hivernale, **l'association FRESCH'N CO vous invite gratuitement** à un grand feu de joie alimenté par vos sapins de Noël.

Cortège avec les personnages de Noël

- * *Petit cadeau aux enfants qui apporteront leur sapin.*
- * *Boissons chaudes et petite restauration.*
- * *Jeu de lumières & animation musicale.*

La Troupe Théâtrale de Herrlisheim présente

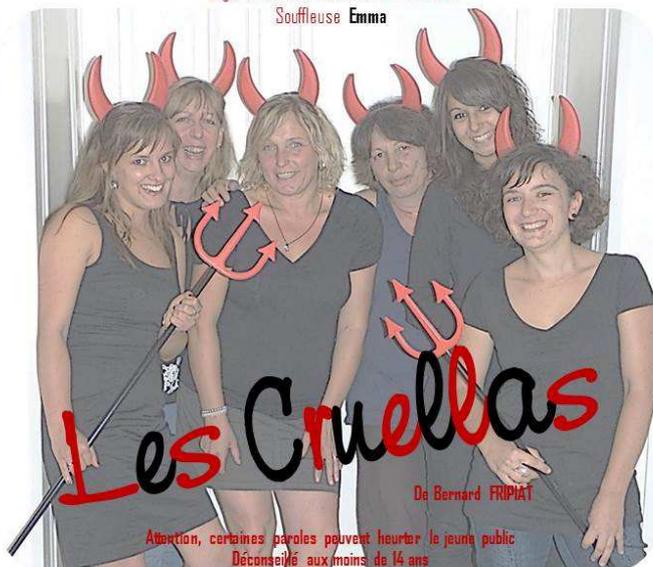
Avec Camille BAUER, Oriella DI STEFANO, Gaby LEJEUNE, Julie LICHTLE,
Sylvie MARTISCHANG et Virginie MULLER

Mise en scène Sabine ANCEL

Costumes / accessoires Viviane RUPPERT

Régie / lumières Nicolas DI STEFANO

Souffleuse Emma



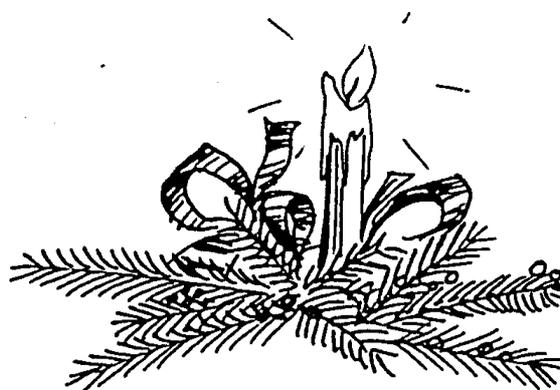
De Bernard FRIPIAT

Attention, certaines paroles peuvent heurter le jeune public
Déconseillé aux moins de 14 ans

Salle SAINT -MICHEL à HERRUSHEIM

Samedi 18 janvier 2014 à 20h

Entrée gratuite - Réservation au 06.06.63.98.87



IMPRIME A LA MAIRIE DE HERRLISHEIM
TEL. 03 89 49 39 80 - FAX. 03 89 49 39 81
Directeur de publication : M. Gérard HIRTZ, Maire
Courriel. contact@herrlisheim-pres-colmar.fr